

L'an deux mille vingt deux, le 16 septembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Georgette SCIASCIA, maire de la commune

Etaient présents : MM Sciascia Georgette, Pinard Aurélien, Cornoté Sophie, Leboeuf Loïc, Cousin Rachel, Delettre Christian, Pereira Pilar, Choukair Chris, Jolibois Fabrice, Ventelon Régis, Meunier Marie-Noëlle, Merlier Sandrine, Sandrine Leneutre, Parage Christophe, Dizy Anne

Absents représentés : M. Xavier Delgorgue représenté par M. Aurélien Pinard
Mme Catherine Humé représentée par M. Régis Ventelon
M. Coullaré Valentin représenté par Cornoté Sophie

Etaient Absents: /

Secrétaire de séance : M. Pinard Aurélien

Ouverture de la séance à 18h30

- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022
- Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2022

L'ordre du jour est abordé.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de gratuité de la salle polyvalente pour le 29 octobre : Œuvre des pupilles pour les orphelins des SP de France

La demande de rajout est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1. [SIEP : rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable](#)
2. [Délibérations RODP](#)
3. [Délibération projet « Micro-crèche »](#)
4. [Délibération achat d'un terrain](#)
5. [Délibération adhésion à l'association "Chemin ruraux des Hauts de France"](#)
6. [Délibération matériel de fitness Pumptrack](#)
7. [Délibération adhésion des communes de Brie et de Mesnil-Bruntel au SIEP du Santerre](#)
8. [Délibération adhésion au dispositif du CDG80 de recueil de signalements](#)
9. [Horaires éclairage public](#)
10. [Demande de gratuité de la salle polyvalente pour le 29 octobre : Œuvre des pupilles pour les orphelins des SP de France](#)

SIEP : rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable

Madame le Maire présente le Code général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport du SIEP, à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

Délibérations RODP

Le maire propose au conseil municipal, de fixer le montant de la redevance 2022 due par GRDF et GRTGAZ pour occupation du domaine public.

Pour 2022, le montant des redevances pour GRDF s'élève à 346.00 € réparti de la manière suivante :

RODP 2022 :

* Longueur de canalisation à prendre en compte : 4 689 m

* Taux retenu : 0.035 €/mètre

* Taux de revalorisation : 1.31

Formule : $(100 + (0.035 \times \text{linéaire})) \times 1.27 = 345.99 \text{ €}$ arrondi à 346.00 €

Le montant des redevances pour GRTGAZ s'élève à 126.59 € (Branchement de gaz supplémentaire par rapport à 2021).

RODP 2022 :

* Longueur de canalisation à prendre en compte : 759.875 m

* Taux retenu : 0.035 €/mètre

Formule : $(100 + (0.035 \times \text{linéaire})) = 126.59 \text{ €}$

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés la RODP 2022 à l'issue du vote suivant :

Votants : 19 (3 pvrs) Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs) Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération projet « Micro-crèche »

Madame le Maire présente le projet de réfection de l'ancienne cantine scolaire, située place du Jeu de Paume, afin de louer les locaux à vocation d'une micro-crèche.

Le budget du projet s'élève à 144 112.87 € HT.

La CAF de la Somme pourrait allouer une subvention de 80% maximum, soit 115 290.00 € HT.

Monsieur Target interroge quant à la nécessité de réaliser ce projet et aux conséquences pour les assistantes maternelles présentes sur la commune.

Madame le Maire répond que les 11 assistantes maternelles ont été conviées à une réunion, 5 étaient présentes et 2 sont contre le projet, dont l'une d'elle stoppe son activité.

Madame Meunier précise que le public touché n'est pas le même pour une assistante maternelle et une micro-crèche.

Monsieur Target fait mention de la crèche de Chaulnes, qui est actuellement endettée à hauteur de 80 000€. Madame Cousin explique que la CAF de la Somme va venir en aide à la crèche afin de rééquilibrer les finances.

Madame Dizy interroge sur la demande des administrés pour ce projet.

Madame Meunier indique son désaccord sur la prise en charge par la commune des achats de fournitures diverses et informatiques.

Monsieur Ventelon demande le prix du loyer qui serait fixé.

Madame le Maire propose un montant de 500 €.

1 / Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des suffrages exprimés le projet de la Micro-crèche et la demande de subvention auprès de la CAF de la Somme :

Votants : 19 (3 pvr)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 16 (2 pvr)

Contre : 3 (1 pvr) Ventelon Régis, PO Humé Catherine, Target Manoli

Abstentions : 0

Monsieur Parage propose que la valeur locative du local soit estimée par un notaire et de rajouter au bail le paiement des frais pour les fournitures diverses et informatiques (1 500 €).

Il est décidé, à l'unanimité, d'ajourner à la prochaine réunion le sujet du loyer et de la participation éventuelle.

Délibération achat d'un terrain

Madame le Maire présente la succession de Mme LEJEUNE actuellement en court.

Elle propose d'acquérir les parcelles AB 186, AB 188 et AB 189, comprenant l'habitation sise 10 rue de Béthisy, pour un montant de 25 000 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Autorise madame le maire à acquérir l'immeuble, cadastré AB 186, AB 188 et AB 189 pour le montant de 25 000 €.*

- *Autorise madame le maire à signer tous les actes et documents se rapportant audit achat auprès de Maître Maingueux, notaire à Rosières en Santerre.*

Votants : 19 (3 pvr) Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvr)

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur Ventelon indique qu'il serait judicieux de se renseigner pour l'éventuel achat de la parcelle adjacente (AB 187).

Madame le Maire explique qu'il est très difficile de joindre le propriétaire actuel, malgré des lettres recommandées et appels téléphoniques. La dernière lettre étant en date du 31/05/2022, non réclamée par le destinataire.

Le conseil municipal approuve la proposition d'achat de la parcelle voisine.

Délibération adhésion à l'association "Chemin ruraux des Hauts de France"

Madame le Maire présente la possibilité d'adhérer à l'association « Chemin ruraux des Hauts de France », pour une participation annuelle de 50€.

Cette adhésion serait bénéfique pour la réalisation d'un dossier de subvention pour des plantations d'arbres avec la Région Hauts-de-France. Les plantations seraient situées sur le tour de ville et le Pumptrack.

Les travaux de plantation seraient d'un montant de 5 562.31€ HT.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'adhésion à l'association « Chemin ruraux des Hauts de France », approuve le devis présenté et autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération matériel fitness Pumptrack

Madame le Maire présente la nécessité d'acquérir du matériel de fitness pour le Pumptrack.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'achat de nouveaux matériels de fitness pour le Pumptrack :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adhésion des communes de Brie et de Mesnil-Bruntel au SIEP du Santerre

Madame le Maire présente :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux suivants :

- Commune de Brie (04/04/2022), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Commune de Mesnil-Bruntel (15/04/2022), sollicitant l'adhésion et le transfert de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération 2022/16 du Comité Syndical du SIEP du Santerre du 20 juin 2022 relative à l'adhésion des communes de Brie et Mesnil-Bruntel à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant l'intérêt commun des communes et du SIEP du Santerre,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 le SIEP du Santerre doit consulter l'ensemble de ses communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur cette extension de périmètre,

Le Conseil Municipal d'Harbonnières est appelé à se prononcer.

Sur proposition du Maire,

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, à 19 voix pour (3 pvrs),

Donne son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Brie et Mesnil-Bruntel, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Donne pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièces s'y rattachant.

Délibération adhésion au dispositif du CDG80 de recueil de signalements

Le Maire présente le courrier du Président du Centre de Gestion de la Somme dans lequel il rappelle que les collectivités sont dans l'obligation de mettre en place un service de recueil de signalements pour les agents (acte de violence, harcèlement, menaces etc).

Le Centre de Gestion propose une adhésion à un service géré par Signalement.net et Allodiscrim. La participation annuelle est intégralement prise en charge par le Centre de Gestion. Si un signalement est effectué, la commune devra verser une participation au prestataire réceptonnaire. Chaque coût sera précisé dans une convention tripartite.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des suffrages exprimés l'adhésion au dispositif du CDG80 de recueil de signalements :

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Horaires éclairage public

Le Maire indique que dans un souci d'économie d'énergie il est proposé que l'éclairage public ne sera plus allumé de 23h à 04h toute la semaine ainsi que le week-end. A ce jour, les éclairages sont ouverts de 23h à 04h du vendredi au dimanche.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de réaliser un essai pour ces horaires d'éclairages et de prévoir les illuminations des fêtes de fin d'année.

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Demande de gratuité de la salle polyvalente pour le 29 octobre : Œuvre des pupilles pour les orphelins des SP de France

Le Maire présente la demande de l'entreprise ATE80 qui loue la salle polyvalente le 29 octobre, qui sollicite la commune pour une remise, voir la gratuité de la location.

Entendu cet exposé, l'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de louer à titre gratuit la salle polyvalente le 29 octobre pour l'œuvre des pupilles pour les orphelins des SP de France.

Votants : 19 (3 pvrs)

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19 (3 pvrs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Harbonnières en deux exemplaires originaux

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h25

Suivent les signatures de la présidente et du secrétaire de séance,



Délibérations : séance du 16 septembre 2022

- 2022-33 SIEP : Rapport sur le prix et la qualité du service public en eau potable
- 2022-34 Redevance d'occupation du domaine public due par GRDF ET GRTZ GAZ
- 2022-35 Demande de subvention CAF de la Somme pour le projet d'une micro-crèche
- 2022-36 Acquisition terrains sis rue de Béthisy – Succession LEJEUNE
Références cadastrales : AB 186 – AB 188 – AB 189
- 2022-37 Adhésion à l'association « Chemin ruraux des Hauts de France »
- 2022-38 Achat matériel de fitness Pumptrack
- 2022-39 Approbation de l'extension du périmètre du SIEP du Santerre à compter 1^{er} janvier 2023
- 2022-40 Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- 2022-41 Horaires éclairage public